

AG DES ACTIONNAIRES AMUNDI 2025

QUESTIONS ÉCRITES

Questions posées par la CFE-CGC Orange, au titre d'un collectif interentreprises, intersyndical et inter-associations en faveur d'une épargne salariale favorisant la lutte contre le réchauffement climatique

Investissements sans nouveaux gisements fossiles

1. Alors que votre maison mère, le Crédit Agricole, a indiqué ne plus participer aux émissions d'obligations des entreprises qui opèrent dans l'extraction et la production de pétrole et de gaz (<https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/204747>), nous avons pu constater qu'Amundi continue d'investir dans ces mêmes obligations au sein des fonds d'épargne salariale proposés dans les Plans Epargne Entreprise (PEE) ou les Plans Epargne Retraite Collectifs (PERCOL), comme le laisse entendre [votre réponse à notre courrier de 2024](#).

Amundi continue notamment d'investir dans les obligations d'entreprises qui poursuivent le développement de nouveaux gisements d'énergies fossiles, telles que TotalEnergies, BP, Chevron, Shell, Exxon Mobil ou ENI.

Quelle en est la justification et comment Amundi compte répondre aux enjeux de l'accord de Paris ?

2. Quelles propositions concrètes Amundi peut-il faire pour satisfaire la demande de salariés souhaitant disposer de fonds d'épargne salariale totalement exempts d'investissements nouveaux (obligations) dans les industries pétro-gazières ? Quels fonds répondent expressément à ce besoin dans la gamme proposée par Amundi ?

Politique de vote en AG

3. Nous ne nous expliquons pas ce qui a justifié les votes d'Amundi lors des AG concernant les entreprises TotalEnergies, Shell, ENI, Repsol, Equinor et BP, qui ne semblent pas tous alignés sur les mêmes objectifs. Pouvez-vous nous expliciter les motivations détaillées pour chacun des votes restitués dans ce document : <https://reclaimfinance.org/site/2024/06/27/lambivalence-climatique-des-votes-damundi/>

4. Nous souhaitons mettre en place une politique de vote en Assemblée Générale dédiée aux actions détenues par les personnels d'une ou plusieurs entreprises, qui prenne en compte les attentes de ces personnels sur les politiques environnementales poursuivies par les entreprises dont ils et elles détiennent des actifs au travers de leur épargne salariale. Amundi est-il prêt à accepter une politique de vote différenciée ? Comment peut-on la mettre en place ?